

COMITE DES ARDENNES DE HANDBALL
Maison Départementale des Sports
Route de la Moncelle
08140 BAZEILLES
@ : 5608000.tdewoitine@ffhandball.net



Objet : SELECTION ARDENNES FILLES

Madame,

La Commission Technique des Ardennes vous convoque au CPS (Cours de Perfectionnement Sportif) :

Le DIMANCHE 12 SEPTEMBRE
de 09H00 à 15H30
RENDEZ-VOUS
GOLF DES POURSAUDES, VILLERS-LE-TILLEUL
RETOUR
GYMNASE DES CAPUCINES, CHARLEVILLE-MEZIERES

Vous devez vous munir de :



- Une tenue d'extérieur adapter au vortex golf et à la météo.
- Votre équipement sportif (short, tee-shirt, sweat-shirt).
- Baskets de HANDBALL** dans un sac.
- Une bouteille d'eau/ gourde individuel.**
- Masque.**
- Repas du midi.**

DANS TOUS LES CAS APPORTER au CPS VOTRE Bulletin – Réponse et VOTRE Autorisation Parentale bien complétés (Impérativement numéros de licence, sécurité sociale et téléphone), faute de quoi vous ne pourrez pas rentrer sur le terrain pour les risques d'accidents.

Salutations sportives.

Agent de Développement du Comité des Ardennes
M. Thibault DEWOITINE

Nota : ceci est une convocation et la participation est prioritaire sur toute autre compétition amicale ou Officielle de votre club. Voir articles 95.3 - 115 - 116 - des Statuts et Règlements généraux.

ENCADREMENTS : Christophe SCHNEIDER (06-81-44-42-01) Thibault DEWOITINE (07-86-17-18-60)

Copies : Mme Delphine BRETON Présidente Comité des Ardennes

COMITE DES ARDENNES DE HANDBALL
Maison Départementale des Sports
Route de la Moncelle
08140 BAZEILLES
@ : 5608000.tdewoitine@ffhandball.net

**CETTE FICHE EST
A APPORTER
LE 12 SEPTEMBRE 2021**

NOM : PRENOM : CLUB :
ADRESSE :
Date de Naissance : / /
Taille : Poids : Latéralité : Droitière ou Gauchère
Niveau de jeu : Nom de l'entraîneur :
Numéro de licence : (4 derniers chiffres) :
☎ domicile : ☒ : @
☎ du papa : ☎ de la maman : ☎ de la joueuse :

() PARTICIPERA A LA SELECTION

() NE PARTICIPERA PAS EN RAISON DE (**ABSENCE JUSTIFIEE ET A ENVOYER AU COMITE 08**)

.....
Nota : ceci est une convocation et la participation est prioritaire sur toute autre compétition amicale ou officielle de votre club. (Voir article 95.3; 115 ; 116 ; des Statuts et règlements Généraux).

Sans JUSTIFICATION, tout joueur désigné est suspendu par la commission de discipline de l'instance concernée qui instruit le dossier selon les dispositions de l'article 22 annexe 6.

AUTORISATION-PARENTALE

Je soussigné(e),



autorise mon enfant

à se rendre au CPS du 12/09/2021



Donne l'autorisation de droit à l'image pour toutes photographies OUI NON

 J'autorise en outre les responsables du stage à prendre, sur avis médical, en cas de maladie ou d'accident de l'enfant, toute mesure d'urgence tant médicale que chirurgicale, y compris l'hospitalisation qui serait jugée nécessaire.

NUMERO DE SECURITE SOCIALE :

Fait à, le

Signature :